

Subventions aux Associations à caractère médico-social - Première répartition 1993

M. l'Adjoint FOUSSERET, Rapporteur : Après avis favorable unanime de la Commission Hygiène-Santé, lors de sa réunion du 8 juin 1993, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les propositions de répartition de subventions aux associations à caractère médico-social.

ASSOCIATIONS	Sommes attribuées en 1992	Montant de la subvention sollicitée en 1993	Sommes proposées en 1993
Comité Départemental d'Education pour la Santé	5 0°00 F	15 000 F	4 000 F
Comité d'Hygiène et de Santé Bucco-dentaire	2 000 F	1 500 F	1 000 F
Coeur et Santé		Montant non précisé	1 000 F (à titre exceptionnel)
Centre d'Information et de Consultation sur la Sexualité	15 000 F	40 000 F	15 000 F
Comité Départemental de Prévention de l'Alcoolisme	12 000 F	13 000 F	12 000 F
Croix d'Or du Doubs	6 000 F	20 000 F	5 000 F
Vie Libre	3 000 F	8 000 F	3 000 F
La Croix Bleue	3 000 F	4 500 F	2 800 F
Joie et Santé	3 000 F	5 000 F	3 000 F
Association Française contre les Myopathies	En 1992 : 0 F En 1991 : 2 000 F	5 000 F	2 000 F
JALMAV (Jusqu'à la Mort, Accompagner la Vie)	2 000 F	2 000 F	1 500 F
ADEPA (Association des Parents d'Enfants Déficiants Auditifs de Franche-Comté)	7 000 F	11 000 F	6 000 F
Paralysés de France	5 000 F	8 000 F	5 000 F
Les Mutilés de la Voix	2 000 F	3 000 F	2 000 F
Strumpell Lorrain	0 F	20 000 F	1 000 F (à titre exceptionnel)
Association Valentin Haüy	3 000 F	5 000 F	3 000 F
Association des Donneurs de Voix	3 000 F	5 000 F	3 000 F
ADOT (Association pour les Dons d'Organes et de Tissus Humains)	3 500 F	8 000 F	3 500 F
Croix Rouge	5 000 F	15 000 F	4 000 F
AIDES	Pas de demande en 1992	50 000 F	1 500 F (à titre exceptionnel)

Le dossier incomplet de demande de subvention de la Ronde de l'Espoir n'a pas été retenu par la Commission.

Le Conseil Municipal est invité à statuer. En cas d'accord, la dépense, soit 79 300 F, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice courant, chapitre 955.9, article 657, code service 50000.

M. NACHIN : Je regrette une fois de plus que les subventions accordées aux différentes associations ne suivent pas l'évolution du coût de la vie, même si l'inflation n'est pas très importante et c'est plutôt l'inverse puisqu'il y a de nombreuses subventions qui sont en diminution par rapport à celles attribuées l'an dernier.

M. FOUSSERET : Vous savez que c'est très difficile de boucler les budgets et on ne peut pas, d'un côté demander des économies et d'un autre côté vouloir donner plus d'argent.

M. HIRSCH : Très brièvement pour dire qu'on peut se cacher derrière des explications générales mais il se produit à Besançon comme dans bien d'autres lieux un phénomène qui est à la fois intéressant et inquiétant, c'est la multiplication des associations. C'est tout à fait intéressant parce que le bénévolat et le tissu associatif sont des maillons de notre société. Je crois aussi que quand deux associations s'occupent du même projet, c'est que manifestement elles sont l'une et l'autre complémentaires même si elles sont quelquefois rivales et comme nous fonctionnons dans un système d'enveloppe globale, bien évidemment le montant des subventions ne peut pas suivre l'inflation. Donc en fait, c'est l'inflation des associations qui est en cause.

M. NACHIN : Je voudrais demander à mon collègue HIRSCH : parmi ces associations, quelles sont celles qui sont nouvelles, il y en a peut-être une ou deux mais elles ne sont pas nombreuses ?

M. HIRSCH : Nous avons effectivement des demandes nouvelles et vous pouvez l'analyser puisque nous avons un certain nombre de subventions que nous avons choisies en commission, à l'unanimité, de vous présenter comme de titre exceptionnel. Nous savons que ce sont des associations prometteuses. Nous nous sommes fixé un certain nombre de critères et tous les collègues, tous groupes confondus, étaient d'accord sur cette grille d'analyse. En fonction de ces critères : nombre d'adhérents, utilité, connaissance sur la place publique, nous pouvons essayer de répondre et de faire un choix extrêmement difficile puisque, par définition, nous n'avons à soulager que des détreuses et nous sortons toujours de là très insatisfaits. Quant à répondre au point précis, je suis désolé que vous n'ayez pas de représentant dans cette commission, j'avais fait savoir -mais je pense que vous ne pouvez pas être partout Monsieur NACHIN- que tout conseiller municipal serait le bienvenu avec voix consultative à la commission, c'est valable pour vous aussi.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.